

LES RÉPARTITEURS PHARMACEUTIQUES ENGAGÉS FACE AUX CRISES MULTIPLES

En 2022, les répartiteurs pharmaceutiques ont livré près de 2 milliards de médicaments à destination des 21 000 officines de pharmacies françaises. Nos concitoyens ont bénéficié de notre action quotidienne, souvent sans même s'en douter. Notre modèle est efficace, peu coûteux et fait de nous le lien essentiel entre l'industrie pharmaceutique et le pharmacien : nous l'avons encore prouvé cette année. Une année 2022 où la mobilisation de nos équipes a été sans faille, au service des pharmacies et de l'égalité d'accès aux médicaments, et donc aux soins. Nous avons répondu présent sur l'ensemble du territoire national et ce malgré les crises multiples auxquelles fait face notre profession de répartiteur pharmaceutique depuis de trop nombreuses années. Ces derniers mois, deux événements majeurs et déstabilisateurs ont particulièrement touché notre profession : une forte accentuation des tensions d'approvisionnement de médicaments et une accélération très brutale de l'inflation.

Comme l'ensemble des Français, le phénomène des ruptures d'approvisionnement a fortement occupé les répartiteurs pharmaceutiques. En effet, même si cette tendance n'est pas nouvelle, elle s'est accentuée sur des médicaments du quotidien qui étaient épargnés jusqu'à présent. Bien que nous soyons pleinement dépendants des produits qui sortent des usines pharmaceutiques, nous avons tous été à la manœuvre pour réduire autant que possible l'impact de ces ruptures sur les patients. Les répartiteurs pharmaceutiques sont devenus un véritable partenaire des pouvoirs publics et particulièrement de l'Agence Nationale de la Sécurité du Médicament (ANSM), pour faire en sorte que le peu de produits disponibles soit le mieux et le plus équitablement réparti entre les officines. Depuis toujours, les répartiteurs pharmaceutiques ont eu à cœur de permettre aux Français d'accéder aux médicaments dont ils ont besoin. Nous continuerons à tout mettre en œuvre pour poursuivre cet objectif. Assurer l'accès de tous les patients à tous les médicaments, voilà ce qui anime au premier chef nos 12 000 collaborateurs.



« DEPUIS TOUJOURS, LES RÉPARTITEURS PHARMACEUTIQUES ONT EU À CŒUR DE PERMETTRE AUX FRANÇAIS D'ACCÉDER AUX MÉDICAMENTS DONT ILS ONT BESOIN »

Laurent BENDAVID
Président de la Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique

En parallèle, avec une inflation annuelle de 5,2 % en 2022 dans notre pays, tous les pans de l'économie française ont été touchés de près ou de loin et les répartiteurs ne font malheureusement pas exception. Plus particulièrement, l'inflation sur le prix de l'électricité et même les craintes de coupures l'hiver dernier ont entraîné des conséquences déléteres sur notre métier, le fragilisant encore davantage. Les coûts énergétiques grandissants de nos 178 établissements de métropole et de nos véhicules ont alourdi les charges fixes et nous questionnent quant à notre avenir, et ce alors que notre rôle lors dans la crise sanitaire a été salué de toutes parts. L'impact de l'inflation sur l'ensemble de la profession a été de plus de 45 millions d'euros en 2022 et est estimé à 40 millions d'euros pour 2023 : l'équation n'est plus tenable.

Nous avons été au rendez-vous de la lutte contre le virus, s'engageant dès les premiers jours en soutien des autorités sanitaires. Nous avons livré plus de 75 millions de doses de vaccins pour permettre à tous les Français qui le souhaitent de se vacciner, pour se protéger soi-même et protéger les siens. Par sa connaissance du réseau pharmaceutique, par la puissance et la capillarité de son réseau logistique, la répartition pharmaceutique est un partenaire privilégié des pouvoirs publics et de chacun des acteurs de la chaîne de distribution du médicament. C'est en définissant les contours clairs et pérennes du partenariat entre chacune des parties prenantes que nous serons à-même de garantir l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire, au service de tous.

Il faut aujourd'hui faire évoluer le cadre économique dans lequel opèrent les grossistes-répartiteurs. Ce cadre n'est plus adapté aux réalités du marché du médicament. En fragilisant de manière critique les entreprises de la répartition, il menace directement l'accès de nos concitoyens à leur traitement. Il est de la responsabilité des pouvoirs publics d'intervenir sans attendre.